

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2021

Le Bureau, légalement convoqué le 30 septembre 2021, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris sis 15/19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013).

La séance est ouverte à 14 h 36 sous la présidence de Patrick OLLIER.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44**

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Président

Philippe LAURENT, Djénéba KEITA, Antoinette GUHL, Eric CESARI, Daniel GUIRAUD, Manuel AESCHLIMANN, André SANTINI, Sylvain BERRIOS, Geoffroy BOULARD, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Denis CAHENZLI, Patrick CHAIMOVITCH, Vice-Présidents

Jacques-Alain BENISTI, Jacqueline BELHOMME, Virginie DASPET, Daniel-Georges COURTOIS, , Marie-Christine SEGUI, Pascal PELAIN, Patricia TORDJMANN, Afaf GABELOTAUD, Sébastien BENETEAU, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves MARTIN, Vincent BEDU, Laurent RUSSIER, François DECHY, Jean-Michel GENESTIER, Conseillers métropolitains délégués formant la majorité des membres en exercice,

ETAIT REPRESENTES : Georges SIFFREDI par Eric CESARI, Luc CARVOUNAS par Daniel GUIRAUD, Xavier LEMOINE par Denis CAHENZLI, Olivier KLEIN par Afaf GABELOTAUD, Brigitte MARSIGNY par Patrick OLLIER, Hervé GICQUEL par Manuel AESCHLIMANN, Karine FRANCLET par Philippe LAURENT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Anne HIDALGO, Michel LEPRETRE, Karim BOUAMRANE, Quentin GESELL, Nadège AZZAZ, Etienne LENGEREAU, Alexandra CORDEBARD, Hélène de COMARMOND, Emmanuel GREGOIRE

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS : Patrice LECLERC, Sylvain RAIFAUD, Ludovic TORO, Présidents de groupes

\*  
\* \*

Sébastien BENETEAU est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 28 juin 2021 est adopté.

\*  
\* \*

Le Bureau métropolitain :

**1/ FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**DECIDE** l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 21 495 970 euros pour les projets et personnes publiques suivants :

*Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain*

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Fresnes	Fresnes	Interconnexion piétonne dans le quartier des Frères Lumière	<b>223 624</b>
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Création d'une piste cyclable et d'un itinéraire piéton balisé	<b>352 648</b>
Levallois-Perret	Levallois-Perret	Pérennisation de pistes cyclables temporaires	<b>284 879</b>
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Actions du plan vélo de la commune : aménagement d'itinéraires cyclables, création d'un abri vélo et installation de 100 arceaux	<b>53 131</b>
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Implantation d'une Micro-Folie dans la salle foyer/bar du centre culturel cinéma Yves Montand	<b>50 452</b>
Mandres-les-Roses	Mandres-les-Roses	Création d'une voie verte dans le périmètre du collège Simone Veil	<b>16 360</b>
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Installation d'une Micro-Folie	<b>14 842</b>
Saint-Ouen	EPT Plaine Commune	Requalification de la place de la Mairie à Saint-Ouen	<b>565 580</b>
Sevran	Sevran	Aménagement de voies vertes à Sevran	<b>517 150</b>
Vaucresson	Vaucresson	Enfouissement des réseaux Joffre tranche 2	<b>68 015</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 146 681 €</b>

**Soit 2 146 681 € pour 10 dossiers**

*Au titre du développement économique*

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Sceaux	Sceaux	Achat de 3 locaux commerciaux à usage de restaurant	<b>290 272</b>
<b>TOTAL</b>			<b>290 272 €</b>

**Soit 290 272 € pour 1 dossier**

**UNANIMITE  
(NPPV : 1)**

*Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)*

<b>Localisation</b>	<b>Personne publique à financer</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention</b>
Alfortville	Alfortville	Acquisition de 6 véhicules électriques et de 8 bornes de rechargement	<b>59 242</b>
Antony	Antony	Acquisition de 18 véhicules électriques et installation de 16 bornes de recharges	<b>291 371</b>
Argenteuil	Argenteuil	Acquisition de deux véhicules électriques	<b>15 063</b>
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Acquisition de 16 bornes de recharge pour véhicules électriques	<b>28 842</b>
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Réalisation d'un mur végétalisé rue de l'église	<b>112 752</b>
Aubervilliers	Aubervilliers	Installation d'un système de gestion technique des bâtiments communaux (8 bâtiments)	<b>49 800</b>
Aubervilliers	Aubervilliers	Acquisition de véhicules électriques et installation de bornes de recharge	<b>25 016</b>
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Installation d'un préau bioclimatique au sein du groupe scolaire Nonneville	<b>111 918</b>
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Acquisition de 8 véhicules électriques	<b>51 070</b>
Bobigny	Bobigny	Requalification du Mail de l'Hôtel de Ville de la commune de Bobigny	<b>88 713</b>
Bobigny	Bobigny	Extension et requalification en oasis de la cour de récréation du Groupe Scolaire A. Delaune / R. Février	<b>186 349</b>
Bois-Colombes	Bois-Colombes	Acquisition de véhicules à carburation propre (électriques ou GNV)	<b>65 675</b>
Bry-Sur-Marne	Bry-Sur-Marne	Achat de véhicules électriques	<b>46 447</b>
Cachan	Cachan	Extension du square René Louis Lafforge	<b>64 036</b>
Cachan	Cachan	Acquisition de véhicules propres, dont une laveuse électrique, et de vélos	<b>74 780</b>
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Acquisition de véhicules propres (1 car GNV et 7 véhicules électriques)	<b>112 057</b>
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Acquisition de véhicule propres (1 véhicule électrique et 2 véhicules GNV)	<b>30 975</b>
Charenton-le-Pont	CCAS de Charenton-le-Pont	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	<b>1 555</b>
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Acquisition de véhicules propres (6 vélos et 3 véhicules électriques)	<b>14 125</b>
Châtillon	Châtillon	Acquisition d'une balayeuse électrique	<b>133 137</b>
Chaville	Chaville	Travaux d'aménagement et de végétalisation des espaces extérieurs de l'école maternelle "les Jacinthes"	<b>48 364</b>
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule propre	<b>4 405</b>
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Création des jardins familiaux Roguet	<b>187 463</b>
Courbevoie	Courbevoie	Acquisition de véhicules électriques et hybrides	<b>62 200</b>
Drancy	Drancy	Acquisition de 4 véhicules électriques	<b>31 204</b>
Fresnes	Fresnes	Raccordement de l'école des capucines au réseau de chaleur urbain	<b>116 246</b>

Gennevilliers	Gennevilliers	Aménagement en oasis de la cour de l'école Caillebotte	<b>130 487</b>
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Achat de véhicules propres	<b>47 991</b>
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Aménagement d'un jardin au droit de la médiathèque	<b>108 092</b>
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Circulations douces : implantation de stationnements vélos sécurisés	<b>4 958</b>
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Acquisition de 5 véhicules propres et installation de bornes de recharge électrique	<b>45 490</b>
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Achat d'un autocar GNV	<b>75 870</b>
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Acquisition d'une navette électrique 9 places pour le déplacement des séniors de la commune	<b>13 266</b>
Malakoff	Malakoff	Aménagement des abords du groupe scolaire Paulette Nardal	<b>219 962</b>
Morangis	Morangis	Acquisition d'un véhicule électrique pour le service propreté voirie	<b>5 507</b>
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Aménagement d'une cour Oasis au sein du groupe scolaire J.B. Duhamel et P. Valéry	<b>253 385</b>
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Acquisition de 6 vélos électriques	<b>1 746</b>
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition de véhicules électriques	<b>226 052</b>
Noisy-le-Grand	EPT Grand Paris Grand Est	Achat de 7 véhicules électriques et mise en place de deux bornes de recharge	<b>47 782</b>
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Aménagement des espaces publics en coeur de ville contre les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols	<b>50 196</b>
Pantin	Pantin	Aménagements paysagers et durables de la voie d'accès au nouveau collège Jean Lolive et de la rue Cartier Bresson	<b>111 110</b>
Pantin	Pantin	Végétalisation du cimetière des pommiers de Pantin – tranche 2021	<b>62 144</b>
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Achat de 2 véhicules électriques	<b>16 519</b>
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Restructuration de la cour de l'école élémentaire Jules Ferry en îlots de fraîcheur	<b>197 684</b>
Romainville	EPT Est Ensemble	Acquisition de véhicules et de vélos propres et de modalités de stationnement aux abords des équipements de l'EPT	<b>145 838</b>
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Création d'espaces verts sur le territoire communal	<b>17 336</b>
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Travaux d'aménagement en oasis de la cour maternelle du Val d'Or	<b>20 317</b>
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Acquisition de 2 balayeuses électriques	<b>163 385</b>
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Acquisition de matériel roulant électrique (2 vélos, 2 scooters, 1 véhicule utilitaire, 1 véhicule SUV) et de bornes	<b>26 045</b>
Saint-Ouen	Saint-Ouen	Renouvellement de la flotte automobile avec des véhicules propres	<b>44 631</b>

Sevran	Sevran	Acquisition d'une tondeuse autoportée électrique	20 680
Suresnes	Suresnes	Désimperméabilisation et végétalisation de la cour moyenne de l'école Pontillon	31 936
Thiais	Thiais	Acquisition de véhicules propres	13 934
Vaucresson	Vaucresson	Réaménagement du cimetière (végétalisation)	64 000
Vincennes	Vincennes	Travaux de végétalisation des terrasses de cinq écoles	351 744
<b>TOTAL</b>			<b>4 530 892 €</b>

**Soit 4 530 892 € pour 55 dossiers**

*Au titre de la Protection de l'environnement (rénovation thermique)*

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Antony	Antony	Dimension thermique de la construction du groupe scolaire et de la crèche Jean Zay	1 000 000
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation de la toiture de la bibliothèque Elsa Triolet	42 017
Argenteuil	Argenteuil	Remplacement des menuiseries extérieures du centre de PMI Allende	9 862
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux et interventions sur les installations thermiques de 49 bâtiments	1 000 000
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des chaudières de la mairie annexe	34 511
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Rénovation thermique du groupe scolaire le Bourg 2	483 212
Bagnole	EPT Est Ensemble	Rénovation énergétique de la piscine des Malassis à Bagnole	324 701
Bondy	Bondy Habitat	Réhabilitation thermique de la résidence Suzanne Buisson	1 000 000
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Rénovation thermique du Groupe Scolaire Moulin à Vent - Bâtiments scolaires	1 000 000
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Travaux de rénovation thermique de la paroisse Saint-Vincent de Paul	196 167
Drancy	Drancy	Rénovation énergétique du groupe scolaire Cachin/Jorissen	797 525
Epinay-sur-Seine	Seine-Saint-Denis habitat	Réhabilitation thermique de 98 logements, dimension thermique de la création de 11 logements neufs sur l'îlot du Marché	432 803
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Travaux de rénovation thermique sur l'hôtel de ville, l'école Jean Macé, le centre municipal de santé et l'école du Parc	60 390
Gennevilliers	Gennevilliers	Dimension thermique de la création d'un bâtiment à usage périscolaire et extrascolaire au sein de l'école maternelle des Grésillons	114 995
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Amélioration énergétique de l'hôtel de ville	123 525
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Rénovation de la chaufferie gaz dans les locaux de la Protection Maternelle Infantile	36 692
Le Pré-Saint-Gervais	Seine-Saint-Denis habitat	Réhabilitation thermique de la Cité Jardin Henri Sellier – îlot 3 Danton Faidherbe	1 000 000

Livry-Gargan	Livry-Gargan	Remplacement des menuiseries extérieures des écoles maternelle et élémentaire Benoit Malon et de l'école élémentaire Joséphine Baker	33 415
Malakoff	Malakoff	Amélioration thermique de la production de chaleur de l'école maternelle Paul Vaillant Couturier	29 070
Mandres-les-Roses	Mandres-les-Roses	Restauration thermique de la Ferme de Monsieur	171 864
Montfermeil	Montfermeil	Dimension thermique de la reconstruction de l'école maternelle Jules Ferry en école passive	1 000 000
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Réhabilitation thermique de l'immeuble d'habitation 8 rue Paul Letombe et du groupe scolaire Bel-Air	255 542
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Rénovation énergétique de la patinoire municipale	616 558
Orly	Orly	Dimension thermique de la construction d'un institut médico-éducatif, d'un groupe scolaire et d'un centre social	1 000 000
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Isolation thermique du gymnase d'Amboile	248 815
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Réaménagement et rénovation thermique des services techniques et de la salle Colbert	72 475
Paris 14	Paris	Rénovation thermique des installations techniques de la piscine Didot	512 791
Paris 15	Paris	Rénovation thermique des installations techniques de la piscine La Plaine	546 166
Rosny-Sous-Bois	Rosny-Sous-Bois	Dimension thermique de la construction du groupe scolaire Jean Mermoz	1 000 000
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Travaux d'isolation de la toiture du Gymnase des Buissonnets	29 199
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Travaux de rénovation thermique et énergétique dans quatre établissements scolaires	49 621
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Programme de renouvellement des chaudières dans les bâtiments communaux	110 290
Sceaux	Sceaux	Rénovation énergétique du centre de loisirs des Blagis	145 478
Suresnes	Suresnes	Rénovation thermique des groupes scolaires Jules Ferry et Edouard Vaillant	36 614
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Remplacement de menuiseries extérieures sur les façades Nord et Ouest de l'hôtel de ville	133 099
Vanves	Vanves	Travaux d'aménagement d'une médiathèque sur deux sites - volet rénovation thermique	380 728
Vincennes	Vincennes	Travaux de rénovation thermique des façades de l'école élémentaire de l'Ouest	500 000
<b>TOTAL</b>			<b>14 528 125 €</b>

**Soit 14 528 125 € pour 37 dossiers**

**APPROUVE** le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

	<p><b>AUTORISE</b> le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.</p> <p><b>PRECISE</b> que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.</p> <p><b>PRECISE</b> que par dérogation au règlement en vigueur du fonds d'investissement métropolitain, et à titre exceptionnel, les projets démarrés entre le 24 mars 2020 et le 6 octobre 2021 peuvent à titre exceptionnel faire l'objet d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain indépendamment de la date d'attribution de la subvention.</p> <p><b>PRECISE</b> que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.</p>													
<p><b>2A/</b></p>	<p><b><u>PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LE COMITE D'ORGANISATION DE LA COUPE D'EUROPE DE BASKET 3x3</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> le partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Fédération Française de basketball (FFBB) portant sur la participation de la Métropole à la FIBA 3x3 Europe Cup 2021 en tant que supporter, les 10, 11 et 12 septembre 2021 au Trocadéro.</p> <p><b>ATTRIBUE</b> une subvention de vingt mille euros (20 000 €) à la Fédération Française de basketball.</p> <p><b>PRECISE</b> que la subvention sera versée en une fois sur présentation d'un appel de fonds transmis par la Fédération française de basketball avant le 30 novembre 2021.</p> <p><b>PRECISE</b> que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021 de la Métropole.</p>	<p><b>UNANIMITE</b></p>												
<p><b>2B/</b></p>	<p><b><u>PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LE CERCLE DES NAGEURS DE NOISY-LE-SEC</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> le partenariat entre la Métropole du Grand Paris et le Cercle des Nageurs de Noisy-le-Sec (appelé « CERCLE 93 ») portant sur la participation de la Métropole à l'organisation du second tour qualificatif de la Ligue des Champions de water-polo masculin.</p> <p><b>ATTRIBUE</b> une subvention de quinze mille euros (15 000 €) au CERCLE 93.</p> <p><b>PRECISE</b> que la subvention sera versée en une fois sur présentation d'un appel de fonds transmis par le CERCLE 93 avant le 30 novembre 2021.</p> <p><b>PRECISE</b> que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021 de la Métropole.</p>	<p><b>UNANIMITE</b></p>												
<p><b>3/</b></p>	<p><b><u>FONDS METROPOLITAIN D'INNOVATION NUMERIQUE (FMIN) : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS</u></b></p> <p><b>DECIDE</b> l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 225 886,00 euros hors taxes et en fonctionnement d'un montant total de 65 768,00 euros hors taxes pour les 8 projets et personnes publiques suivants :</p> <table border="1" data-bbox="140 1877 1366 2145"> <thead> <tr> <th>Personne publique à financer</th> <th>Objet de l'expérimentation</th> <th>Subvention en fonctionnement</th> <th>Subvention en investissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aulnay-sous-Bois</td> <td>Stationnement intelligent en cœur de Ville</td> <td>20 800,00 €</td> <td>19 200,00 €</td> </tr> <tr> <td>EPT Est Ensemble</td> <td>Mémoires Vives</td> <td>0,00 €</td> <td>23 750,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Personne publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Aulnay-sous-Bois	Stationnement intelligent en cœur de Ville	20 800,00 €	19 200,00 €	EPT Est Ensemble	Mémoires Vives	0,00 €	23 750,00 €	<p><b>UNANIMITE (NPPV : 1)</b></p>
Personne publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement											
Aulnay-sous-Bois	Stationnement intelligent en cœur de Ville	20 800,00 €	19 200,00 €											
EPT Est Ensemble	Mémoires Vives	0,00 €	23 750,00 €											

EPT Plaine Commune	Solution de gestion du patrimoine arboré et des aires de jeux et de sport	0,00 €	40 000,00 €
EPT Plaine Commune	Solution de gestion des signalements dans l'espace public	20 000,00 €	20 000,00 €
Fontenay-sous-Bois	Mediabus "la baraque"	5 000,00 €	34 936,00 €
Sceaux	Projet "une adresse mail par agent"	0,00 €	40 000,00 €
Sceaux	Le Numérique dans les écoles	0,00 €	40 000,00 €
Sceaux	La Manufacture, fablab fibres et textile	19 968,00 €	8 000,00 €
<b>Total</b>		<b>225 886,00 €</b>	

**Soit un total de 291 654,00 euros hors taxes pour les 8 projets.**

**APPROUVE** le projet de convention-type joint, qui définit les nouvelles modalités de versement des subventions du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions et à prendre tout acte pour l'exécution de la précédente délibération.

**PRECISE** que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

**PRECISE** que les subventions seront imputées en section d'investissement au chapitre 204 et en section de fonctionnement au chapitre 65.

**4/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION « LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE » ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**ATTRIBUE** une subvention de vingt-deux mille euros (22 000 €) à l'association Le Plus Petit Cirque du Monde pour l'année 2021.

**APPROUVE** le projet joint de convention d'objectifs et de moyens avec l'association le Plus Petit Cirque du Monde.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le projet de convention.

**DIT** que la dépense sera imputée sur le chapitre 065 « autres charges de gestion courante » du budget 2021.

**UNANIMITE**

**5/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE EXPLOREPARIS.COM POUR L'AMÉLIORATION DE LEUR PLATEFORME DE COMMERCIALISATION TOURISTIQUE**

**ATTRIBUE** une subvention de vingt mille euros (20 000€) au Groupement d'intérêt économique ExploreParis.com pour la réalisation d'un programme métropolitain de développement de leur boutique en ligne destiné à améliorer l'expérience utilisateur,

**UNANIMITE**



	<p><b>APPROUVE</b> la convention d'objectifs et de moyens avec ExploreParis.com pour la réalisation dudit programme de développement,</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant et à suivre la bonne exécution de cette convention,</p> <p><b>DIT</b> que la dépense est inscrite au chapitre 65 « charge à caractère général » du budget 2021.</p>	
<p>6/</p>	<p><b><u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA GASTRONOMIE ET CULTURE DU MONDE POUR L'ORGANISATION DE LA 7<sup>ème</sup> EDITION DU SALON DE LA GASTRONOMIE DES OUTRE-MER ET DE LA FRANCOPHONIE</u></b></p> <p><b>ATTRIBUE</b> une subvention de vingt-deux mille huit cents euros (22 800€) à l'Association pour la promotion de la Gastronomie et Culture du Monde (AGCM) pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du salon de la gastronomie des Outre-mer.</p> <p><b>APPROUVE</b> le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'Association pour la promotion de la Gastronomie et Culture du Monde (AGCM) pour l'organisation dudit salon.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p> <p><b>DIT</b> que la dépense sera inscrite au chapitre 65 « charge à caractère général » du budget 2021.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>7/</p>	<p><b><u>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT) EN VUE DU DEPLOIEMENT D'UNE FORMATION POUR ACCOMPAGNER LES AGENTS DES COLLECTIVITES DANS LES TRANSFORMATIONS INDUITES PAR LE NUMERIQUE</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> le projet de Convention entre la Métropole du Grand Paris et le CNFPT Ile-de-France.</p> <p><b>APPROUVE</b> le lancement d'une expérimentation d'un programme de formation des agents aux transformations induites par le numérique avec les communes de Créteil, Neuilly Plaisance et Saint-Denis.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>8A/</p>	<p><b><u>MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 2 JUILLET 2019 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS « NATURE 2050 -METROPOLE DU GRAND PARIS »</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la modification de la délibération BM2019/07/02/02 du Bureau métropolitain du 2 juillet 2019 relative à l'attribution de subventions au titre de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris », faisant de la SPL Plaine Commune Développement le bénéficiaire en lieu et place de l'EPT Plaine Commune de la subvention octroyée.</p> <p><b>MODIFIE</b> la délibération BM2019/07/02/02 du Bureau métropolitain du 2 juillet 2019 relative à l'attribution de subventions au titre de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris » comme suit :</p> <p>« DECIDE l'octroi de subventions d'un montant maximum total de 1 894 688 euros pour les projets lauréats de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris », sous réserve de la confirmation du plan de financement :</p> <p>- Vitry-sur-Seine : « Création des prairies du Jardin du Fort » (446 850 €),</p>	<p>UNANIMITE</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meudon : « Plantation du cimetière des Longs Réages » (76 000 €),</li> <li>- Le Kremlin-Bicêtre : « Création de l'escalier végétale » (333 598 €),</li> <li>- Rueil-Malmaison : « Renforcement de la trame verte et bleue communale : passages, pour la petite faune et création de mares » (120 140 €),</li> <li>- Villeneuve-le-Roi : « Village aux 4000 arbres » (500 000 €),</li> <li>- Arcueil : « Création de vergers urbains ouverts » (100 000 €),</li> <li>- Plaine commune : « Requalification du Parc Marcel Cachin à Saint-Denis » (41 000 €),</li> <li>- Plaine commune : « Requalification du Square Aimé Césaire à Aubervilliers » (27 000 €),</li> <li>- SPL Plaine Commune Développement : « ZAC des Tartres à Stains – Ouvrir un cœur vert support de biodiversité et d'usages » (250 000 €) ».</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer la convention jointe, ainsi que les actes afférents à cette convention le cas échéant.</p> <p><b>PRECISE</b> que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 204 du budget 2021.</p>					
<p><b>8B/</b></p>	<p><b><u>APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET « ZAC DES TARTRES A STAINS – OUVRIR UN CŒUR VERT SUPPORT DE BIODIVERSITE ET D'USAGES » LAUREAT DE L'APPEL A PROJETS « NATURE 2050 – METROPOLE DU GRAND PARIS »</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la convention de financement du projet « ZAC des Tartres à Stains - Ouvrir un cœur vert support de biodiversité et d'usages », Lauréat de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris », porté par l'Etablissement public territorial Plaine Commune, concédant, et la SPL Plaine Commune Développement, en qualité de concessionnaire, dont le projet est joint en annexe de la délibération.</p> <p><b>ATTRIBUE</b> une subvention d'un montant de 250 000 euros à la SPL Plaine Commune Développement, pour ladite opération.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer la convention jointe, ainsi que les actes afférents à cette convention le cas échéant.</p> <p><b>PRECISE</b> que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 204 du budget 2021.</p>	<p>UNANIMITE</p>				
<p><b>9/</b></p>	<p><b><u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CLUSTER EAU MILIEU SOL »</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> le projet de convention d'objectifs joint entre la Métropole du Grand Paris et le Cluster eau-milieux-sols.</p> <p><b>ATTRIBUE</b> une subvention de quinze mille euros (15 000 €) à l'association Cluster eau-milieux-sols.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer la convention jointe à la présente délibération avec l'association Cluster eau-milieux-sols.</p> <p><b>PRECISE</b> que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021 de la Métropole.</p>	<p>UNANIMITE</p>				
<p><b>10/</b></p>	<p><b><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS METROPOLITAINE</u></b></p> <p><b>ATTRIBUE</b> une subvention à :</p> <table border="1" data-bbox="151 2016 1380 2161"> <tr> <td>Gestionnaire voirie – personne publique financée</td> <td>Montant total de la subvention allouée par la métropole en € HT</td> </tr> <tr> <td>Vaucresson</td> <td>3 054 € HT</td> </tr> </table>	Gestionnaire voirie – personne publique financée	Montant total de la subvention allouée par la métropole en € HT	Vaucresson	3 054 € HT	<p>UNANIMITE</p>
Gestionnaire voirie – personne publique financée	Montant total de la subvention allouée par la métropole en € HT					
Vaucresson	3 054 € HT					

	<p><b>PRECISE</b> que le montant de la subvention est versé intégralement en une fois sur présentation de justificatifs de réalisation de l'ensemble de l'opération (factures liées à l'achat des panneaux de signalisation et du matériel associé) et ajusté à due concurrence le cas échéant.</p> <p><b>PRECISE</b> que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal 2021 de la Métropole du Grand Paris au chapitre 204 « Subventions d'équipement ».</p>	
<p><b>11/</b></p>	<p><b><u>ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A L'ASSOCIATION EFFINERGIE</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> l'adhésion de la Métropole à l'association Effinergie.</p> <p><b>FIXE</b> le montant de la cotisation à 5 304 € (cinq mille trois cent quatre euros) par an.</p> <p><b>DIT</b> que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 011 du budget de l'exercice 2021, et suivants.</p> <p><b>PRECISE</b> que la Métropole sera représentée à l'Assemblée générale de l'association par un représentant désigné par le Conseil Métropolitain.</p>	<p><b>UNANIMITE</b></p>
<p><b>12/</b></p>	<p><b><u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE FORUM DE LA RENOVATION ENERGETIQUE 2021 ORGANISE PAR LES VILLES D'ANTONY, BOURG-LA-REINE ET SCEAUX</u></b></p> <p><b>ATTRIBUE</b> une subvention métropolitaine pour soutenir l'organisation d'un Forum de la Rénovation Energétique par les communes de Sceaux, Bourg-la-Reine et Antony du 15 au 17 octobre 2021.</p> <p><b>FIXE</b> le montant de la contribution maximale de la Métropole du Grand Paris à 50% des coûts estimés soit au maximum douze mille deux cent soixante-dix-neuf euros (12 279 €).</p> <p><b>APPROUVE</b> la convention d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et la Commune de Bourg-la-Reine, pour l'organisation d'un Forum de la Rénovation Energétique par les communes de Sceaux, Bourg-la-Reine et Antony du 15 au 17 octobre 2021, annexée à la présente délibération entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Bourg-la-Reine.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021 de la Métropole.</p> <p><b>PRECISE</b> que cette initiative doit permettre in fine la consolidation du service public local, aujourd'hui assuré par l'association Soliha soutenue par la Métropole, couvrant les communes du territoire Vallée Sud Grand Paris, conformément aux orientations du Plan climat air énergie métropolitain.</p>	<p><b>UNANIMITE (NPPV : 1)</b></p>
<p><b>13/</b></p>	<p><b><u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE) ILE-DE-FRANCE POUR L'ORGANISATION D'UN FORUM SUR LA RESSOURCE EN EAU EN ILE-DE-FRANCE</u></b></p> <p><b>FIXE</b> le montant de la contribution de la métropole du Grand Paris à l'événement qui se tiendra en février 2022 à 15% du coût estimé soit quinze mille euros (15 000 €).</p> <p><b>APPROUVE</b> la convention d'objectifs et de financement annexée à la présente délibération entre la Métropole du Grand Paris et l'association France Nature Environnement.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits correspondants seront proposés à l'inscription au chapitre 65 du budget 2022 de la Métropole.</p>	<p><b>UNANIMITE</b></p>

<p>14/</p>	<p><b><u>APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIERE ENTRE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, L'ASSOCIATION ESPACES ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR L'ENTRETIEN 2021, 2022 ET 2023</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> les projets de conventions d'aide financière N° 1091762 (1) 2021 et N° 1091749 (1) 2021 entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'association Espaces et la métropole du Grand Paris pour l'entretien 2021, 2022 et 2023.</p> <p><b>PRECISE</b> que le dispositif n'engage ni techniquement ni financièrement ni en terme de responsabilité la métropole du Grand Paris mais rend l'association Espaces seule responsable des travaux entrepris en qualité d'attributaire des aides.</p> <p><b>AUTORISE</b> le président à signer les conventions d'aide financière entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'association Espaces et la métropole du Grand Paris pour l'entretien des cours d'eau 2021, 2022 et 2023 et la restauration des berges, et les documents y afférents.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>15/</p>	<p><b><u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET PAIEMENT DE LA COTISATION A L'ASSOCIATION ARCEAU ILE-DE-FRANCE</u></b></p> <p><b>DECIDE</b> d'attribuer à l'Association Recherche-Collectivité dans le domaine de l'eau en Ile-de-France (ARCEAU IdF) une subvention de quatre mille quatre cent cinquante euros (4 450 €) pour l'année 2021.</p> <p><b>RAPPELLE</b> que le montant de la cotisation annuelle s'élève à cinq cent cinquante euros (550€).</p> <p><b>DIT</b> que la dépense correspondante à la subvention sera imputée sur le chapitre 65 du budget 2021.</p>	<p>UNANIMITE (NPPV : 1)</p>
<p>16/</p>	<p><b><u>ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR DES PRESTATIONS DE CONSEILS JURIDIQUES – LOT 3</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la signature de l'accord-cadre relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les prestations de conseils juridiques :</p> <p>- Pour le lot n°3, <b>Veille juridique et réglementaire, accompagnement à l'analyse des impacts des opérations IMGP sur les opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, conseil « stratégie opérateurs métropolitains »</b> et pilotage des outils d'aménagement métropolitains : avec les cabinets <b>EARTH AVOCATS, PEYRICAL &amp; SABATIER ASSOCIES</b> et <b>GOUTAL ALIBERT &amp; ASSOCIES</b> pour une durée ferme d'un an, reconductible 3 fois une année, à compter de sa notification, exécuté par bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum.</p> <p><b>DIT</b> que ce lot prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, reconductible 3 fois une année.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer et exécuter ledit lot.</p> <p><b>DIT</b> que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivants, chapitre 011.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>17/</p>	<p><b><u>ACTE MODIFICATIF N°6 - ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DE DEPOLLUTION ET DE TERRASSEMENT – ZAC SAULNIER (93)</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la conclusion avec le groupement SECHE ECO SERVICES (mandataire) / KELLER FONDATIONS SPECIALES / CHARIER TP, de l'acte modificatif n°6 à l'accord-cadre n°20206000000026 relatif aux « Travaux de dépollution et de terrassement – ZAC Plaine Saulnier (93) », dont le montant maximum de la partie à bons de commande s'élève désormais à 5 300 000 € HT, et la date de réception est prorogée au 26 janvier 2022.</p>	<p>UNANIMITE</p>

	<p><b>DIT</b> que les actes modificatifs n°1 à 5 sont sans incidence financière.</p> <p><b>DIT</b> que cet acte modificatif n°6 d'un montant de +1 800 000 € HT porté au montant maximum initial de la partie à bons de commande représente une augmentation de 8.61% par rapport au montant global initial du dit-accord-cadre.</p> <p><b>DIT</b> que les actes modificatifs n°1 et 6 représentent une augmentation cumulée de 1 800 000 € HT, soit une incidence financière cumulée de 8.61% du montant global initial du dit-accord-cadre.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer et exécuter le dit-acte modificatif n°6.</p> <p><b>DIT</b> que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivant, chapitre 23.</p>	
18/	<p><b><u>ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES, SERVICES ET TRAVAUX DE LA VILLE DE PARIS</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> l'adhésion de la métropole du Grand Paris au groupement de commandes avec la ville de Paris ayant pour objet l'achat de fournitures, services et travaux à partir de la date de signature de la convention et pour une durée de 6 ans renouvelables une fois .</p> <p><b>APPROUVE</b> le projet de Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux, couvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services de ses membres.</p> <p><b>PRECISE</b> que l'adhésion est gratuite et sans engagement.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer la convention et tout acte afférent.</p> <p><b>DIT</b> que la présente délibération sera notifiée à Madame la Maire de Paris.</p>	UNANIMITE
19A/	<p><b><u>MANDATS SPECIAUX MARCHE INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER</u></b></p> <p><b>DONNE</b> mandat spécial à Messieurs Patrick OLLIER, Eric CESARI Geoffroy BOULARD et Quentin GESELL pour le Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes du 7 au 9 septembre 2021,</p> <p><b>DIT</b> que les frais de transport, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ces mandats spéciaux seront pris en charge par la Métropole du Grand Paris sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées,</p> <p><b>DIT</b> que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021.</p>	UNANIMITE (NPPV : 3)
19B/	<p><b><u>MANDAT SPECIAL- JOURNEE NATIONALE DE FRANCE URBAINE</u></b></p> <p><b>DONNE</b> mandat spécial à Monsieur Daniel-Georges Courtois pour sa participation au 4<sup>ème</sup> journées de France Urbaine qui se tiennent à NANTES les 9 et 10 septembre 2021.</p> <p><b>DIT</b> que les frais de transport, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ces mandats spéciaux seront pris en charge par la Métropole du Grand Paris sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021.</p>	UNANIMITE (NPPV : 1)
19C/	<p><b><u>MANDAT SPECIAL - 26EME CONFERENCE ANNUELLE DES NATIONS UNIES POUR LE CLIMAT</u></b></p> <p><b>DONNE</b> mandat spécial à Monsieur Daniel GUIRAUD pour se rendre à Glasgow (Ecosse) entre le 8 et le 14 novembre 2021.</p>	UNANIMITE (NPPV : 1)

**DIT** que les frais de transport, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ces mandats spéciaux seront pris en charge par la Métropole du Grand Paris sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 16 h 06.

Fait à Paris, le 6 octobre 2021

Le Président de la métropole du Grand Paris

  
Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

